

TOURISME

Tourisme, Loisirs et attractivité

Le Conseil départemental du Gard dévoile sa feuille de route !

5 réunions publiques à destination de l'ensemble des acteurs du tourisme local se sont déroulées au Vigan, à la Grand'Combe, au Grau-du-Roi, à Roquemaure et à Marguerittes, du 12 au 22 septembre 2023, pour présenter les actions concrètes menées sur l'ensemble du territoire dans le domaine du tourisme.

Publié le 28/09/2023 -- Temps de lecture: 10 minutes



De la mer à la montagne en 2 heures de trajet, du plus grand des aqueducs romains à la pépète cachée d'une capitelle dans la garrigue, nos richesses environnementales, patrimoniales, culturelles, sportives, traditionnelles et coutumières, font de notre département un lieu touristique d'exception. Pour autant, à l'aune des changements de pratiques liés à l'impact de la crise sanitaire, le Conseil départemental se doit de répondre aux enjeux auxquels notre territoire est exposé, qu'ils soient économiques, sociétaux, ou environnementaux.

Des opérations mises en œuvre dès 2023

- Inscription à l'institut national de la propriété industrielle (INPI) de la marque « Le Gard, Militant du Goût » associée à « Gard Gourmand »
- Mise en place de la signalisation touristique sur les voies vertes.
- Lancement de l'étude touristique sur le canal du Rhône à Sète.
- Ouverture du 2^{ème} appel à projets tourisme, social, solidaire et durable.
- Création du pôle d'innovation et d'ingénierie touristique.
- Participation au Salon international de l'agriculture de Paris 2024.
- Restructuration du Centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap en vue de l'accueil des équipes des JO 2024 et pour en faire un Pôle vélo national.

Une restitution sur l'ensemble du territoire, menée en septembre 2023

Bruno Pascal, Vice-président du Conseil départemental du Gard, délégué à l'Attractivité des territoires, accompagné de Sandrine Rieutor, Directrice de Gard tourisme, ont présenté aux élus locaux et aux professionnels du tourisme les actions engagées par le Conseil départemental. La politique de la collectivité en matière de développement touristique se veut à la fois responsable, raisonnable et solidaire.

Responsable, parce que l'économie touristique doit prendre en considération l'urgence écologique en renforçant un tourisme bas carbone avec notamment le développement des voies vertes...

Raisonné, en tenant compte des attentes des clientèles touristiques, mais aussi des équilibres territoriaux en développant une ingénierie dédiée aux communes et collectivités pour soutenir les projets de territoires.

Solidaire, en agissant pour un tourisme de proximité, plus local et plus populaire.

Une concertation XXL menée en 2022

Sous l'égide de Bruno Pascal, Vice-président du Conseil départemental délégué à l'Attractivité des territoires et de Pascale Fortunat-Deschamps, Présidente de Gard Tourisme, le Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de

L'attractivité du Gard est le fruit d'une concertation menée pendant 8 mois (mars à octobre 2022). Il est étayé des enseignements du précédent plan d'actions qui s'achève ainsi que des enquêtes et ressources comparatives. Quatorze rencontres élus et techniciens ont eu lieu sur le territoire ainsi que quinze rencontres avec les offices de tourisme, les acteurs associatifs et les professionnels du tourisme du Gard. Deux enquêtes en ligne ont été également menées : l'une auprès de tous les maires gardois, l'autre auprès des publics touristiques et de la population gardoise.

Retrouvez l'ensemble des actions prévues dans le cadre de ce schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité du Gard 2023-2028 dans le document de synthèse disponible ci-après.

Consulter le document



SCHÉMAS

Schéma départemental du tourisme 2023 - 2028

1 documents

Publié le 12/09/2023 -

Le Gard, un territoire touristique d'exception !



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76